



## COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 3 novembre 2014**

**Etaient présents** : Mmes et MM. Locatelli Yves, Cottin Jean-Claude, Bevand Monique, Berset Patrick, Hugonnet Sylvie, Jantet Robert, Reydellet Brigitte, Bourdillon Béatrice, Bėjannin Daniel, Novakoski Yvan, Clément Edith, Carrico Paulo, Béreiziat Myriam, Petit Christelle, Tissot Sandra, Bonaz Anne-Lise, Jacquand Rémi, Issartel Julien.

**Absent excusé** : M. Patel Pierre.

### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX RUE DE LA BIERLE :**

Suite à l'appel d'offres lancé pour la recherche d'un maître d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de la Bierle, 10 offres ont été reçues.

Le prix compte pour 40% dans la note finale et la valeur technique pour 60%.

Bilan des analyses après négociation :

	Montant de l'offre HT	Notes			Note globale	Classement
		Prix	méthodologie	moyens		
Dynamic concept	12 000 €	40.00	30	20	90	2
Ciera	17 250 €	32.82	40	20	93	1
Archigrah	19 805 €	30.18	30	20	80	6
Aintégra	20 435 €	29.60	40	20	90	3
JDBE	26 100 €	25.20	30	20	75	8
Géo Concept	26 271 €	25.08	30	20	75	9
Axis Conseils	26 420 €	24.99	40	20	85	4
Profil Etudes	31 900 €	21.87	40	20	82	5
Verdi	37 950 €	19.22	40	20	79	7
Uguet	43 660 €	17.25	30	15	62	10

Le marché a été attribué à BET CIERA.

### **Extension du réseau ERDF :**

Lors de la délivrance du permis de construire délivré à M. Ezzouaine pour la construction d'une maison rue de l'Orée du Bois, ERDF a informé la commune que le coût de l'extension du réseau d'alimentation en électricité était estimé à 2 732.40 €. La commune a demandé au pétitionnaire de prendre en charge 50% de ce coût, ce qu'il a accepté. Un devis lui a alors été fourni par ERDF, mais il était cette fois de 4 742.48 €. M. Ezzouaine a dû régler la totalité de cette extension. Le conseil municipal accepte de lui verser la moitié du coût global soit : 2 371.24 €.

## **ASTREINTES HIVERNALES**

En période hivernale il y a un agent « chef d'astreinte » et un autre en « doublure ». Celui-ci doit être prêt à intervenir si besoin, sur appel du chef d'astreinte. Cet agent doit donc rester sur place tout le week-end. En cas d'intervention les heures faites effectivement lui sont payées. Par contre s'il n'intervient pas il est mobilisé mais non indemnisé.

Le conseil décide de verser l'indemnité d'astreinte de week-end à l'agent qui est en « doublure ».

## **DOT AUX BACHELIERS**

Lors de la remise des récompenses, 16 bacheliers étaient invités à cette réception. 15 étaient effectivement présents, le 16<sup>ème</sup> avait informé qu'il travaillerait ce jour-là et ne pourrait pas être présent à la soirée.

Le conseil attribue une dot de 40 € à chacun des 16 lauréats.

## **POINTS SUR LES TRAVAUX :**

→ Toit du complexe du Lange : Tout le bâtiment est recouvert d'une même membrane. La partie correspondant à la salle de sport n'est plus étanche. Il y a déjà eu des travaux de réparation de la membrane de couverture, mais il y a régulièrement des écoulements d'eau dans le bâtiment. Il devient nécessaire de refaire la totalité de l'étanchéité de ce toit. M. Cottin prend contact des entreprises spécialisées dans ce genre de travaux bien spécifiques. Il est demandé aux entreprises, qui souhaitent faire un devis, de venir sur place et de monter sur le toit pour constater par elles-mêmes l'état de cette toiture et adapter les travaux.

→ Salle des fêtes : les travaux d'aménagement sont terminés. Il reste à poser la hotte de la cuisine. Une entreprise va être sollicitée pour le nettoyage complet. La commission de sécurité a donné un avis favorable à l'ouverture de la salle. La première utilisation sera le repas de Noël des Aînés.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- Convention avec GRDF : suite à la réunion d'octobre, contact a été pris pour avoir des renseignements complémentaires. Une nouvelle convention a été fournie précisant que tous les frais afférents à la mise en place des antennes de télérelève sont pris en charge par GRDF. La commune percevra une indemnité annuelle de 50 € qui paiera la consommation électrique de l'année d'environ 15 €.
- M. Cottin informe le conseil que depuis plusieurs années, l'association « Notre Dame de Fatima » organise une célébration à Martignat et sollicite le prêt de chapiteaux, qui sont alors installés par les employés communaux. Il est décidé d'accepter que la manifestation annuelle se fasse à Martignat, l'église et le verger seront à leur disposition. Mais la location et l'installation du matériel seront à la charge de l'association.

La séance est levée à 20 h 20.

Martignat le 5 novembre 2014

Yves Locatelli, Maire

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.